CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 26 mai 2010 (01.06) (OR. en)

10203/10

JAI 473
COSI 35

NOTE

des:	présidences espagnole, belge et hongroise
au:	Coreper/Conseil
n° doc. préc.:	8849/4/10 REV 4 JAI 323 COSI 22
Objet:	Premier rapport principal d'évaluation et de description en vue d'un débat interne (Rapport M.A.D.R.I.D.)

I. INTRODUCTION

L'adoption d'une stratégie de sécurité intérieure ("SSI") pour l'Union européenne constitue le fondement de l'action concertée mise en œuvre dans l'UE pour faire face aux principales menaces et aux principaux risques auxquels est confrontée l'UE.

La SSI part du principe qu'une action efficace concernant ces menaces et défis repose sur une connaissance précise de leur nature et de leurs incidences. Le présent rapport présente une synthèse des menaces et défis actuels auxquels est confrontée la sécurité intérieure de l'UE. Il est fondé sur trois documents stratégiques – l'évaluation de la menace que représente la criminalité organisée (OCTA) réalisée par Europol, le rapport sur la situation et les tendances du terrorisme en Europe (TE-SAT), et l'analyse annuelle des risques (AAR) de Frontex.

Le présent rapport analyse les dangers spécifiques que présentent les principales activités criminelles internes évaluées par les documents stratégiques susmentionnés: terrorisme, criminalité organisée et cybercriminalité, ainsi que les difficultés que comportent les contrôles aux frontières et la protection civile. Il décrit la situation actuelle, les tendances et les incidences, en tenant compte des préoccupations des citoyens, et propose des conclusions et des réflexions en vue de lutter contre ces phénomènes. En outre, il établit un lien étroit avec la démarche proactive dans le domaine de la gestion des catastrophes, de la prévention et de l'analyse de tous les risques, annoncée dans la SSI.

Néanmoins, dans une enquête Eurobaromètre publiée en février 2010, seuls 8% des citoyens de l'UE ont désigné la criminalité comme l'une des deux questions les plus importantes auxquelles leur pays est actuellement confronté[1].

D'autres défis communs importants mis en évidence par la SSI, tels que la criminalité tranfrontière, la violence ou la corruption, seront examinés de manière plus approfondie dans de futures évaluations, en tenant compte des éléments principaux pour la sécurité intérieure de l'UE. À l'aide d'analyses réalisées par d'autres agences et organismes européens compétents en matière de sécurité intérieure, les causes profondes de l'insécurité seront mises en exergue de manière exhaustive dans les futurs rapports, afin de permettre une démarche proactive, fondée sur le renseignement et améliorant la prévention et l'anticipation.

Le présent rapport devrait servir de base à un débat au sein du Conseil JAI sur la sécurité intérieure et d'autres défis internes en juin 2010 et permettre, à court et à moyen terme, de définir certaines priorités du COSI et d'agences de l'UE et d'apporter des améliorations concernant l'action concertée des États membres sur la base des faits présentés au point II.

Les conclusions du Conseil fondées sur l'OCTA et la ROCTA relatives aux principales menaces concernant l'UE en matière de criminalité organisée et à la définition des priorités de l'UE pour 2009/2010 dans le domaine de la lutte contre la criminalité organisée devraient être utilisées pour compléter l'évaluation.

À long terme, conformément au programme de Stockholm, il importe de parvenir à un accord sur un processus de mise en œuvre de la stratégie de sécurité intérieure. Par conséquent, il est nécessaire qu'une méthodologie solide soit approuvée par les États membres. Cette méthodologie devrait tenir compte de toutes les menaces auxquelles l'Union européenne est confrontée et étayer les décisions du Conseil européen et du Conseil des ministres en choisissant les priorités dans le domaine de la sécurité intérieure. La méthodologie devrait également faciliter l'élaboration, la mise en œuvre et la coordination des plans d'action visant à traiter les priorités, ainsi que l'évaluation des résultats atteints.

---

[1] Source: Eurobaromètre 72, février 2010.

Cette année, la Commission proposera dans sa communication une méthodologie globale à appliquer à l'ensemble de la SSI, y compris aux domaines de la lutte contre le terrorisme, de la criminalité organisée et des catastrophes naturelles. La méthodologie actuellement élaborée par la Belgique constitue une contribution très utile à ces travaux, qui doit être prise en compte pour le domaine spécifique de la lutte contre la criminalité organisée. Cette méthodologie est élaborée en étroite coopération avec le Royaume-Uni, les Pays-Bas et Europol, par le biais du projet HARMONY financé par la Commission européenne dans le cadre du programme spécifique "Prévenir et combattre la criminalité" et de l'analyse des risques de menaces et de catastrophes à l'échelle de l'UE, qui doit être réalisée en 2012.

Conformément à la stratégie de sécurité intérieure et au programme de Stockholm, la communication comportera des propositions concrètes, examinera la possibilité de créer un fonds pour la sécurité intérieure et permettra au COSI de poursuivre l'élaboration, le suivi et la mise en œuvre de la SSI.

II. SITUATION ACTUELLE D'APRÈS LES RAPPORTS D'EUROPOL, EUROJUST ET FRONTEX

1.-TERRORISME

Même si le nombre des attentats terroristes dans l'UE a diminué ces derniers temps, le terrorisme et la violence extrémiste continuent de menacer la sécurité intérieure. Les activités de terrorisme menées dans le monde entier indiquent clairement que les organisations terroristes inspirées d'Al-Qaida ont toujours l'intention de perpétrer des attentats meurtriers. En outre, d'autres organisations terroristes inspirées d'idéologies diverses demeurent actives dans certaines régions de l'UE.

La violence séparatiste, en particulier en Espagne (ETA), et les activités dissidentes en Irlande du Nord menacent en permanence certaines communautés. Par ailleurs, du fait de l'escalade des affrontements entre des groupes d'extrême gauche et d'extrême droite, certaines communautés risquent davantage d'être exposées à des violences systématiques dans certains États membres.

De même, le terrorisme islamiste continue de représenter une grave menace pour les ressortissants de l'UE.

Source: rapport TE-SAT d'Europol	2006	2007	2008	2009
Attentats terroristes (*)	472	583	515	294
Suspects arrêtés	706	1044	1009	587

(*) Avortés, déjoués ou perpétrés

Dimension extérieure: principales régions et pays clés

Les groupes liés à Al-Qaida tels qu'Al-Qaida au Maghreb islamique (AQMI) ne menacent pas seulement directement l'UE, mais ils utilisent également l'UE comme une plateforme pour préparer et lancer des attentats terroristes en dehors de l'UE.

Des islamistes radicalisés résidant dans l'UE se rendent dans des zones de conflits situées dans des pays tels que l'Afghanistan, le Pakistan et la Somalie pour participer à la lutte armée ou à des camps d'entraînement. Des individus radicalisés en provenance d'autres régions empruntent également des itinéraires à travers l'Europe.

Ces dernières années, le PKK a perpétré des attaques sporadiques (incendies, agressions violentes) en Europe occidentale, mais surtout il recueille un soutien financier et logistique par le biais d'activités légales et illégales de plusieurs individus d'origine kurde résidant dans l'UE.

2.-CRIMINALITÉ ORGANISÉE

La criminalité organisée a, dans l'UE, un impact non négligeable. À titre d'exemple, il y a actuellement près de 4 millions de consommateurs de cocaïne et jusqu'à 1,5 million de consommateurs problématiques d'opium dans l'UE, et l'exposition à des problèmes liés à la drogue constitue une source majeure de crainte d'infractions commises sur la voie publique[2].
En outre, les groupes criminels organisés ont de plus en plus recours à la violence systématique et à la corruption pour perpétrer des infractions et imposer leur autorité.

La criminalité organisée est parvenue à bien tirer parti des possibilités offertes par la société moderne, ainsi que l'environnement commercial ouvert de l'UE, en particulier en ce qui concerne l'internet, tirant des profits énormes d'activités criminelles multidimensionnelles.

Les profits tirés de la criminalité organisée sont considérables. Selon des sources du Fonds monétaire international (FMI), les profits dégagés à l'échelle mondiale par la criminalité financière représentent jusqu'à 5% du PIB mondial. Au niveau de l'UE, les ventes de stupéfiants rapportent un montant estimé à 100 milliards d'euros par an, et un montant de même ordre provient de la fraude organisée à la TVA dans l'UE. Dans ce dernier cas, comme pour d'autres types de fraude, en particulier la contrebande et la contrefaçon de cigarettes, ces montants constituent autant de recettes dont sont privés les gouvernements, ce qui a une incidence directe sur les contribuables et ce qui peut menacer gravement la sécurité intérieure, le commerce licite et l'économie.
En outre, la facilité avec laquelle les groupes criminels organisés investissent le produit des activités criminelles leur permet de financer d'autres activités criminelles.

Les groupes mafieux continuent de disposer d'importantes ressources, leurs recettes annuelles étant estimées à 135 milliards d'euros en 2009.

La criminalité organisée participe également à l'immigration clandestine, au trafic des êtres humains et aux vols de véhicules.

[2] Source: Rapport conjoint d'Europol, d'Eurojust et de Frontex sur la situation de la sécurité intérieure dans l'UE (doc. 9359/10 JAI 390 COSI 29).

D'après les estimations de la Banque mondiale, un montant s'échelonnant entre 1000 et 2000 milliards de dollars américains disparaît chaque année du fait de la corruption, soit dix fois le budget annuel de tous les pays de l'OCDE. La perte de confiance dans les institutions des États et des marchés ne peut être mesurée que dans les exemples de situations les plus défavorables des États en déliquescence mentionnés précédemment. Même si l'Union européenne peut servir de modèle pour ces pays à maints égards, on peut rencontrer certains des mêmes effets délétères - à des intensités différentes et bien moindres - dans (tous) les États de l'Union.

En particulier, la perte de confiance dans les institutions des États membres et de l'Union qui pourrait s'ensuivre constitue une grave menace pour l'UE. Selon l'étude Eurobaromètre de novembre 2009[3] relative à la corruption, plus de trois quarts des Européens reconnaissent que la corruption est un problème majeur dans leur pays (78%).

Dimension extérieure: principales régions et routes

La position stratégique de l'Afrique du Nord et de l'Ouest entre l'Amérique latine et les Caraïbes et l'UE est exploitée par les trafiquants de cocaïne, qui tirent parti de la croissance des flux de marchandises licites entre l'Afrique de l'Ouest et l'UE. Ce "hub" est une plaque tournante du trafic de cocaïne et des produits du cannabis, de la traite des êtres humains et de l'immigration clandestine à destination de différents marchés, et notamment du "hub" de criminalité du Nord-Ouest.
Les groupes criminels organisés nigérians sont actifs dans l'UE, en particulier en ce qui concerne la fraude organisée et le trafic d'êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle.

L'Afrique de l'Est, en particulier la Corne de l'Afrique, sert de plus en plus de région de transit pour l'héroïne en provenance d'Afghanistan. Parallèlement, l'Afrique du Nord continue d'être une des régions qui fournit le plus de résine de cannabis à l'UE et sert de plaque tournante au trafic de faux euros.

La piraterie exerce un effet déstabilisant sur le commerce régional et mondial, en particulier sur les routes maritimes entre l'Asie et l'Europe. Elle représente une menace intolérable contre la vie des équipages et des passagers se trouvant à bord des navires et une menace majeure pour la viabilité des transports maritimes. La piraterie au large des côtes somaliennes semble être en grande patrie motivée par des considérations d'opportunité criminelle. Les groupes de criminels organisés somaliens se livrent également au trafic illicite d'armes: leur proximité géographique avec des cellules terroristes comporte le risque d'une éventuelle collaboration à l'avenir.

[3] Source: Eurobaromètre Spécial 325/Vague 72.2, novembre 2009.

La région des Balkans occidentaux est une région de transit vers l'UE pour les passeurs et les trafiquants d'êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle, ainsi que pour les trafiquants d'héroïne, de cocaïne, de produits du cannabis, de drogues de synthèse et de précurseurs, de cigarettes, de faux euros et d'armes à feu.

L'Asie occidentale est la plus importante route de transit du trafic d'héroïne en provenance de l'Afghanistan et du Pakistan vers l'UE. L'héroïne entre dans l'UE par les Balkans avant de rejoindre l'Europe du Nord-Ouest pour y être distribuée. Les groupes criminels organisés turcs, kurdes, pakistanais et iraniens les plus nombreux en raison de leur proximité géographique avec les pays d'origine.

Le "hub" de criminalité du Sud-Est est une porte d'entrée dans l'UE tant pour les produits licites que pour les produits illicites, compte tenu de sa situation à la frontière de l'Europe avec l'Asie, et elle sert de zone de transit, de stockage et de distribution, par exemple pour les contrefaçons et la contrebande de cigarettes en provenance de l'ex-URSS, des Balkans et de l'Asie orientale.

Le "hub"de criminalité du Nord-Ouest, qui sert de centre de distribution dans l'UE, influence ce "hub" particulier, notamment en ce qui concerne la production de cannabis et son transit à travers l'Europe du Sud, ainsi que, dans une certaine mesure, la production et le transit de certaines drogues de synthèse et de l'héroïne. Les groupes de criminels organisés russes continuent de participer au trafic d'héroïne, mais l'évolution du rôle qu'ils jouent dans le trafic de cocaïne et de drogues de synthèse constitue le sujet de préoccupation le plus récent.

Les frontières entre la Fédération de Russie et les pays de la CEI d'une part, et l'UE d'autre part, constituent un important facteur créant une certaine dynamique, essentielle au fonctionnement du "hub" de criminalité du Nord-Est. Les groupes de criminels organisés russes souhaitent utiliser des banques situées dans les pays nordiques et les pays baltes pour blanchir l'argent provenant d'activités criminelles réalisées dans la Fédération de Russie et les pays de la CEI et éventuellement pour entrer de manière discrète, moins suspecte, dans les systèmes financiers de l'UE.

3.-CYBERCRIMINALITÉ

L'internet a considérablement facilité les communications et encouragé la mondialisation et les interactions au niveau mondial. Néanmoins, l'internet est un outil de communication et d'identification, une source d'informations, un marché, une plateforme de recrutement et un accès à des services financiers qui favorise, en tant que tel, tous types de criminalité organisée hors ligne, y compris l'extraction, la synthèse et le trafic de stupéfiants, le trafic d'êtres humains, le blanchiment d'argent, le marketing de masse frauduleux, la fraude intracommunautaire dite "à l'opérateur défaillant" (taxe à la valeur ajoutée), la contrefaçon, notamment la contrefaçon de l'euro, et le commerce d'armes à feu interdites.

En particulier, l'impression d'anonymat qu'offrent les technologies de communications telles que le courrier électronique, la messagerie instantanée et la téléphonie par internet (VoIP) a conduit la criminalité organisée et les groupes terroristes à les utiliser de plus en plus pour contrer la détection et la surveillance des services répressifs.

Les groupes utilisent en particulier l'internet pour rechercher des cibles potentielles et diffuser de la propagande concernant leurs activités. Des documents figurant sur les sites internet de terroristes islamistes sont de plus en plus souvent traduits ou directement créés dans les langues de l'UE, ce qui laisse supposer une complicité entre les locuteurs des différentes langues concernées, ainsi qu'une propagande de ces groupes visant des publics des États membres. En outre, l'internet joue un rôle essentiel dans le recrutement et la radicalisation dans l'UE, il fait fonction de camp d'entraînement virtuel au terrorisme, et a permis d'étendre à d'autres parties de l'UE des activités de groupes extrémistes préalablement localisées.

Les enfants victimes de maltraitance sont exposés à des souffrances bien plus grandes encore en raison de la circulation mondiale et continue des enregistrements visuels des violences qu'ils ont subies. On estime qu'il existe actuellement sur l'internet 1500 sites consacrés à des images de maltraitances sur enfants[4].

Il existe désormais une économie numérique souterraine, sophistiquée et autosuffisante, dans laquelle les données constituent les marchandises illicites. Des données personnelles et financières volées – utilisées, par exemple, pour accéder à des comptes bancaires existants et à des cartes de crédit, ou pour établir frauduleusement de nouvelles lignes de crédit –, ont une valeur pécuniaire. Il en résulte une série d'activités criminelles nouvelles, telles que le hameçonnage ("phishing"), le dévoiement ("pharming"), l'espionnage de données, la distribution de logiciels malveillants et le piratage de bases de données de sociétés.

---

[4] Source: Rapport conjoint d'Europol, d'Eurojust et de Frontex sur la situation de la sécurité intérieure dans l'UE (doc. 9359/10 JAI 390 COSI 29)

Pour se livrer aux diverses formes de cybercriminalité, les cybercriminels utilisent fréquemment comme infrastrusture les ordinateurs personnels d'utilisateurs finaux préalablement infectés, qui sont contrôlés au moyen de systèmes informatiques intermédiaires (serveurs de commande et de contrôle). Ces réseaux d'ordinateurs personnels infectés - "réseaux de zombies" - menacent gravement notre société de l'information et peuvent être utilisés pour attaquer et détruire des infrastructures informatiques essentielles si elles sont connectées à l'internet.

Même si la valeur de l'économie cybercriminelle dans son ensemble n'est pas encore connue, l'étendue du problème constitue en elle-même une menace pour les capacités de réaction des services répressifs– avec plus de 150 000 virus et autres types de codes malveillants en circulation, et 148 000 ordinateurs attaqués chaque jour.

4.-CONTRÔLE AUX FRONTIÈRES

La dégradation de la sécurité et de la situation économique dans des pays tiers, en particulier en Afrique, au Proche-Orient et dans le Caucase, est source d'une incertitude croissante. On constate que les frontières terrestres orientales extérieures sont soumises à une pression accrue, que les frontières maritimes méridionales font l'objet d'une pression migratoire importante et que la route des Balkans est de plus en plus empruntée. En outre, grâce à la coopération actuelle d'importants pays tiers de transit d'Afrique du Nord et de l'Ouest dans le domaine de la lutte contre les réseaux de traite des êtres humains, certains des principaux points de départ à destination de l'UE ont été supprimés et il n'est pas possible de prévoir comment évolueraient les flux migratoires dans l'hypothèse où les États membres connaîtraient une reprise de la croissance économique accompagnée de créations d'emplois; cela finira par se traduire par une diversification des modes opératoires et des routes.

En raison du caractère convergent des routes exploitées par la criminalité organisée, le terrorisme, la traite des êtres humains, etc., il est nécessaire de procéder à une approche coordonnée et intégrée du contrôle aux frontières.

Il existe un risque accru d'utilisation frauduleuse des documents de voyage et de fausses déclarations quant à l'identité, la nationalité et l'itinéraire dans le but tant d'échapper aux contrôles aux frontières que de faire échec aux procédures de retour. L'absence d'identité confirmée nuit à l'action policière et aux contrôles aux frontières.

Les voies légales d'entrée dans l'UE risquent de plus en plus d'être utilisées dans l'objectif de dépasser la durée de séjour autorisée.

L'opinion publique et les responsables politiques voient avec de plus en plus de préoccupation la traite des êtres humains comme une forme d'esclavage moderne.

Dimension extérieure: régions et routes principales

En raison du caractère convergent des routes exploitées par la criminalité organisée, le terrorisme, la traite des êtres humains, etc., il est nécessaire de procéder à une approche coordonnée et intégrée du contrôle aux frontières.

Les risques essentiels en la matière proviennent des régions suivantes:

L'Afrique du Nord, de l'Est et de l'Ouest représente toujours un risque élevé, eu égard à sa proximité géographique, aux disparités économiques énormes par rapport à l'UE et aux communautés importantes qui sont déjà établies dans plusieurs États membres. Les routes passant par les îles Canaries et l'Afrique du Nord demeurent importantes, bien qu'en termes quantitatifs, le nombre de départs se réduit.

Turquie
À la suite des réductions du nombre des départs à partir de l'Afrique du Nord et de l'Ouest, la Turquie est devenue le principal pays de transit pour traverser illégalement les frontières extérieures de l'UE le long des routes maritimes méditerranéennes orientales et des routes terrestres des Balkans vers la Grèce, la Bulgarie, Chypre, l'Italie et la Roumanie. Les données statistiques fournies par Frontex montrent qu'en 2009, c'est en Grèce qu'ont été détectés 75% de l'ensemble des franchissements illégaux de frontière.

5.-PROTECTION CIVILE

En ce qui concerne les catastrophes naturelles et d'origine humaine dans l'UE, les risques dépendent dans une certaine mesure de la géographie et du climat. Ainsi, par exemple, de nombreux États membres du Sud sont particulièrement exposés aux tremblements de terre et aux feux de forêt; les États membres du Nord sont quant à eux plus sujets aux inondations et aux chutes de neige importantes. Néanmoins, des phénomènes tels que le changement climatique pourraient modifier l'évaluation du risque. À ces catastrophes "classiques", s'ajoutent des menaces et des risques nouveaux qu'il convient de cerner. Des incidents comme les pénuries d'énergie et les pannes de TIC peuvent causer de graves perturbations. De même, tout État membre pourrait avoir à affronter des situations d'urgence CBRN, qu'il s'agisse d'accidents ou d'attentats terroristes.

La Commission et les États membres sont en train d'élaborer des orientations générales en vue d'une analyse globale des risques ce qui facilitera l'établissement en 2012, au niveau de l'UE, de grandes lignes en matière de risques et de dangers et stimulera la coopération entre États membres dans le domaine de la prévention, de la préparation et de la planification des capacités. En cas de catastrophes ou menaces graves, les forces de la protection civile et les organes répressifs doivent nécessairement coopérer.

Des situations d'urgence dans des pays tiers, telles que les tremblements de terre en Haïti et au Chili, appellent aussi une réponse coordonnée de l'Union européenne.

III. QUESTIONS CLÉS À EXAMINER

Compte tenu de la situation actuelle et dans le but de pouvoir faire face aux principales menaces, la communication que devrait prochainement présenter la Commission sur la stratégie de sécurité intérieure pourrait retenir les éléments ci-après ainsi qu'une méthodologie s'inspirant de la méthodologie du projet Harmony.

1. La criminalité organisée et les groupes terroristes sont mobiles: ils exploitent les infrastructures existantes de transport et établissent de nouvelles routes pour perforer les lignes de sécurité intérieure de l'UE. Des liens existent entre les routes, les activités de soutien ou les activités financées (cybercriminalité, documents falsifiés, absence d'identité, etc.), entre les différents actes criminels et les réseaux criminels organisant l'immigration clandestine ou la traite d'êtres humains. Il convient d'adopter une approche intégrée de l'ensemble de ces menaces que représente la criminalité organisée au sein de l'UE.[5]

Dans le cadre juridique en vigueur, à la suite des travaux déjà accomplis en ce qui concerne le "modèle intégré de frontière", il conviendrait d'adapter le potentiel opérationnel des agences de l'UE pour parvenir à des modèles de réponse plus souples et intégrés, y compris des modèles renforcés de coopération et de coordination entre les agences de l'UE et entre les États membres, ainsi qu'à l'amélioration, à la mobilité et à l'interopérabilité des capacités d'identification tant pour les contrôles aux frontières que les activités de police sur le territoire de l'UE et dans la zone Schengen.
Il est nécessaire d'accroître la coopération en recourant autant que possible aux bases de données communes et en les développant au maximum (telles que SIS II et VIS).

[5] Les "agences de l'UE" mentionnées dans la conclusion ci-après doivent s'entendre comme toutes les agences compétentes de l'UE, notamment Europol, Eurojust, Frontex et l'OLAF.

2. Outre les menaces pesant sur la sécurité intérieure qui trouvent leur origine au sein de l'UE, un grand nombre de menaces viennent de l'extérieur de l'UE ou ont un lien clair avec d'autres parties du monde. À cet égard, l'Afrique, l'Asie du Sud, l'Amérique latine et les Caraïbes, certaines régions d'Europe orientale et le Caucase, la Turquie et les Balkans occidentaux revêtent une importance particulière. Des groupes originaires de l'extérieur de l'UE jouent des rôles importants dans la criminalité organisée de la région.

Il conviendrait que l'UE détermine les régions et pays clés et mette en place un soutien concret, des mesures de sécurité et des structures dans chacune de ces régions et chacun de ces pays afin de renforcer la sécurité de l'Union.
Des initiatives régionales importantes à la frontière extérieure de l'UE et aux abords de cette frontière devraient être mises en place ou renforcées.

3. Les revenus illicites substantiels résultant de la criminalité organisée privent des millions de citoyens et leurs gouvernements de revenus considérables. Ils participent également au renforcement et au développement de la criminalité organisée et peuvent offrir une source de financement à des groupes terroristes.

La lutte contre le blanchiment de capitaux et le dépistage, la saisie, la confiscation et la réutilisation des avoirs doit demeurer une priorité essentielle pour combattre le terrorisme et la criminalité organisée. Il conviendrait de renforcer les capacités communes de l'UE dans le cadre d'une approche commune horizontale pour lutter contre la criminalité organisée et le terrorisme.

4. Dans la stratégie européenne de sécurité, la déliquescence des États dévastés par les effets extrêmement graves de la corruption généralisée a été considérée comme une des cinq menaces principales pesant sur l'Union européenne. Cependant, cette déliquescence n'est que l'aboutissement d'un effondrement progressif d'une société dû à l'érosion de l'État de droit au sein du secteur public, ainsi qu'à la distorsion de la concurrence au sein du secteur privé en raison de la corruption.

Il sera donc de la plus haute importance, entre autres, d'intensifier l'action de sensibilisation quant à la nécessité de la tolérance zéro à l'égard de la corruption, de promouvoir des mesures de transparence auprès des citoyens et du secteur privé et de renforcer encore l'indépendance et l'action des services répressifs pour faire face à la corruption à tous les niveaux de la société.

Des outils qui sont déjà proposés par l'UE ou les institutions de l'UE en coopération avec les États membres, tels que le réseau de points de contact de l'UE contre la corruption ou l'Académie internationale anticorruption qui est actuellement mise en place par l'ONUDC, l'Office européen de lutte antifraude (OLAF), la République d'Autriche et d'autres, peuvent constituer une bonne base permettant à l'UE d'accroître son action.

La corruption, en tant que problème intersectoriel, doit être traitée de manière globale par tous les partenaires concernés, notamment en prenant en compte les exigences spécifiques de la lutte contre ce phénomène telles que l'indépendance des autorités.

5. La menace découlant de la cybercriminalité est pluridimensionnelle dès lors qu'elle vise les citoyens, les entreprises et les gouvernements à un rythme de plus en plus rapide. Les outils informatiques peuvent constituer une menace directe pour la sécurité, mais ils facilitent également de plus en plus la plupart des formes de criminalité organisée et le terrorisme.

Conformément au plan d'action visant à mettre en œuvre la stratégie concertée de lutte contre la cybercriminalité, les autorités de l'UE doivent d'urgence optimiser les mesures visant à lutter contre l'usage frauduleux d'Internet à des fins criminelles ou terroristes en partenariat actif avec le secteur privé, par exemple en élaborant un code européen de notification et de retrait. Il conviendrait de renforcer les capacités de l'UE, notamment en établissant une plate-forme européenne de signalement des infractions relevant de la cybercriminalité.

6. La sécurité des frontières est aussi mise à mal par la criminalité organisée et les groupes terroristes qui utilisent des documents contrefaits et obtenus d'une manière frauduleuse. En ce qui concerne les passeports ou les permis de séjour délivrés à des ressortissants de pays tiers par des États membres de l'UE, leur sécurité a été renforcée par des éléments d'identification biométriques afin d'éviter la fraude à l'identité. Un contrôle systématique des éléments biométriques, y compris l'authentification de la puce électronique, serait nécessaire pour s'assurer que la personne est le titulaire légitime du document de voyage autorisant l'entrée ou le séjour sur le territoire de l'UE. Des facteurs de fragilité tels que la corruption font obstacle à une lutte efficace contre la criminalité organisée et le terrorisme. La prévention de la criminalité aux frontières extérieures requiert un flux croissant de renseignements complexes, qui doivent être intégrés par Europol dans le système de contrôle aux frontières. Un certain nombre d'outils existants peuvent être utilisés pour ce faire et le système EUROSUR permettra l'échange d'informations et d'analyses émanant des agences de l'UE (y compris Europol) et d'autres sources.

Les États membres, Europol et Frontex doivent pouvoir s'appuyer sur des informations en temps réel et les États membres doivent avoir la possibilité de mettre en place des moyens électroniques de contrôle des documents. Il convient de chercher à coopérer avec les autorités des pays tiers dans le cadre de l'amélioration des capacités d'identification, lors du contrôle aux frontières, car il s'agit là d'un élément essentiel.
Parallèlement, une analyse approfondie devrait être menée sur la sécurité des frontières en 2010/2011. Cette analyse devrait envisager la sécurité des frontières sous son aspect intégré et cohérent.

7. Il existe un risque accru d'utilisation frauduleuse des documents de voyage et d'identité et de fausses déclarations quant à l'identité, la nationalité et l'itinéraire dans le but d'échapper tant aux contrôles aux frontières qu'aux contrôles policiers pour faire ainsi échec aux procédures de retour comme aux enquêtes criminelles. L'absence d'identité confirmée nuit à l'action policière et aux contrôles aux frontières. La fraude aux documents et à l'identité est également un phénomène pluridimensionnel qui favorise n'importe quelle activité illégale et criminelle et demande des connaissances et des outils fondés sur les technologies pour être détectée soit aux frontières soit au sein des États membres et sur le territoire de l'UE.
L'échange de nationalité constitue également un problème pour les autorités répressives et de contrôle aux frontières. Le contrôle aux frontières joue aussi un rôle essentiel dans la lutte contre la criminalité organisée et le terrorisme.

En promouvant et en développant des modèles opérationnels flexibles et souples, les agences de l'UE, en coopération avec les États membres, devraient introduire des mécanismes qui permettent aussi la prise en compte, dans les activités de contrôle aux frontières, des résultats des enquêtes effectuées au sein des États membres.

Tant à des fins répressives que de contrôle aux frontières, pour des contrôles aussi bien fixes que mobiles, les États membres doivent pouvoir s'appuyer sur des informations en temps réel et avoir la possibilité de mettre en place des moyens électroniques et biométriques de vérification des documents et de l'identité, ce qui permettra d'améliorer les capacités d'identification au cours des contrôles aux frontières et de police sur le territoire de l'UE (et dans la zone Schengen) ainsi que lors d'opérations conjointes.

Europol et Frontex doivent renforcer leur coopération dans le cadre juridique en vigueur pour coordonner les opérations conjointes et accroître et actualiser les informations utiles à des fins d'analyses stratégiques et pour rendre les enquêtes dans les États membres plus efficaces.

Dans le cadre de sa mission, Europol peut apporter son aide aux services répressifs nationaux pour améliorer le contrôle des véhicules à la frontière extérieure de l'UE. Ces améliorations devraient mettre l'accent sur la lutte contre toutes les formes de criminalité organisée à la frontière extérieure de l'UE en évitant de créer des mécanismes faisant double emploi et en intensifiant la coopération entre les agences de l'UE.

Des actions conjointes ciblées de surveillance devraient être menées aux frontières intérieures et le long des principaux réseaux routiers et ferroviaires, conformément à l'acquis de Schengen, en recourant également aux instruments envisagés dans la décision "Prüm" et dans l'esprit des "opérations coup de poing" qui sont déjà systématiquement réalisées par certains États membres (Italie, France, Espagne et Grèce).

8. La traite des êtres humains devenant de plus en plus préoccupante, il est nécessaire de surveiller régulièrement ce phénomène et toutes les autorités répressives les plus importantes au niveau national et de l'UE devraient jouer un rôle, intervenir et coordonner leur action dans ce domaine.

Il convient que l'UE renforce son action opérationnelle, administrative et en matière de renseignement pour lutter contre la traite des êtres humains; une action concertée et un échange d'informations entre toutes les agences de l'UE dans le domaine JAI, dans le cadre juridique en vigueur, est un élément clé d'une approche opérationnelle globale. Le rôle de Frontex dans la lutte contre la traite des êtres humains est essentiellement axé sur la prévention. Frontex, Europol et Eurojust devraient donc travailler en étroite coopération avec Interpol et d'autres autorités répressives pour améliorer la situation et veiller à ce que les résultats des enquêtes criminelles dans des dossiers de traite des êtres humains soient utilisés aux frontières à des fins de profilage des victimes et des responsables de la traite et, de même, à ce que les connaissances acquises sur la prévention aux frontières soient mises effectivement à la disposition des autorités chargées des enquêtes au niveau national et de l'UE.

9. La sécurité, qui constitue un droit des citoyens, requiert un système de protection civile fort. Les risques auxquels nous sommes confrontés, principalement ceux de nature technologique, peuvent évoluer au même rythme que la technologie et les connaissances. Les changements climatiques pourraient accroître les risques de catastrophes naturelles. Les citoyens exigent, en toute hypothèse, une réaction aussi rapide, efficace et coordonnée que possible.

Le mécanisme de protection civile de l'Union prévoit que la réaction opérationnelle immédiate des États membres aux catastrophes survenant à l'intérieur et à l'extérieur de l'UE est coordonnée par le centre de suivi et d'information (MIC) de l'UE. Il est nécessaire de renforcer le mécanisme, le MIC et les instruments connexes, et de procéder à une approche stratégique de la prévention sur la base d'analyses de tous les risques et d'une planification commune des capacités. À cet égard, une coopération (régionale) entre les États membres dans le domaine répressif, lors de catastrophes majeures, pourrait être envisagée.